

# SECTION VOLONTAIRES

## DOSSIER D'ADHÉSION : MODALITES ET CONDITIONS

### QUI PEUT ÊTRE MEMBRE DE CETTE SECTION ?

La section volontaires accepte les adhérents qui ne regroupent pas les critères nécessaires pour être admis dans la section interentreprises ou la section retraités.

Toutefois, pour l'intégrer, vous devez obligatoirement être âgé d'au moins 16 ans, être cotisant au régime d'assurance maladie maternité et être résident en Nouvelle-Calédonie. Vous devez également faire partie d'une des catégories suivantes :

- Etudiant en Nouvelle-Calédonie,
- Etudiant en dehors de la Nouvelle-Calédonie en vacances sur le territoire pour une période donnée (jusqu'à 21 ans et à charge d'un assuré ayant des droits CAFAT),
- Travailleur indépendant,
- Salarié ne bénéficiant pas de contrat santé au sein de la Mutuelle du Commerce,
- Retraité CAFAT qui n'a jamais cotisé à la Mutuelle du Commerce dans la section interentreprises,
- Personne sans emploi.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Votre dossier d'adhésion doit comporter les pièces suivantes :

#### Documents à remettre

- copie du RIB ou RIP d'un compte courant domicilié en Nouvelle-Calédonie,
- copie d'une pièce d'identité de l'adhérent (carte nationale d'identité ou passeport),
- copie d'une pièce d'identité du conjoint(e) de l'adhérent,
- copie du livret de famille pour les ayants droit de l'adhérent, ou actes de naissances,
- attestation sur l'honneur de vie en concubinage précisant sa durée ou copie du PACS de l'adhérent,
- copie de la lettre de radiation de l'ancien employeur, si vous étiez inscrits préalablement dans la section interentreprises,
- certificat de scolarité pour les ayants droit à partir de 18 ans et jusqu'à 26 ans pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie,
- ancienne carte Mutuelle du Commerce.

#### Documents à compléter et signer

- Le contrat en 2 exemplaires complétés et signés,
- La feuille d'adhésion complétée et signée,
- Un ordre de prélèvement automatique.

### DÉLAIS DE CARENCE

Les adhérents subissent un délai de carence aux prestations Santé d'un mois. La carence est supprimée pour les adhérents affiliés précédemment en section interentreprises et qui adhèrent sans interruption dans le mois qui suit leur radiation dans cette section.

### COMBIEN CELA COUTE ?

- 500 F CFP de frais d'adhésion par personne : pour les nouveaux adhérents ou pour les adhérents s'il n'y a pas de continuité en section interentreprises ou volontaire,
- 500 F CFP de caution pour l'édition de la carte d'adhésion pour les nouveaux adhérents ou en cas de perte,
- Les cotisations de l'adhérent et de ses ayant-droits sont calculées en fonction de leur âge (voir ci-après).

Le règlement de la cotisation du trimestre en cours est obligatoire à l'inscription. Par la suite les cotisations sont à régler au début de chaque trimestre.

## TARIFS EXPRIMÉS EN FRANCS CFP APPLICABLE AU 01/07/2018

Âge	Cotisation	Âge	Cotisation
0	2 900	50	5 230
10	2 900	51	5 360
20	2 900	52	5 510
30	2 900	53	5 640
31	2 900	54	5 770
32	2 940	55	5 890
33	3 080	56	6 030
34	3 240	57	6 170
35	3 380	58	6 310
36	3 530	59	6 440
37	3 670	60	6 570
38	3 840	61	6 730
39	3 980	62	6 870
40	4 120	63	6 990
41	4 260	64	7 110
42	4 410	65	7 270
43	4 540	66	7 400
44	4 710	67	7 530
45	4 890	68	7 670
46	5 010	69	7 810
47	5 110	70	7 960
48	5 170	71 et +	8 080
49	5 220		

### APPEL DES COTISATIONS

Les appels de cotisations vous seront envoyés trimestriellement :

- par courriel / fax,
- par la poste.

Pour plus de rapidité, la Mutuelle du Commerce vous recommande l'envoi par courriel.

### PAIEMENT

Les cotisations sont à régler au début de chaque trimestre.

- par prélèvement automatique,
- par virement,
- par chèque,
- en espèces.

### RAPPEL

Dès votre inscription, on vous délivrera un double de votre feuille d'adhésion.

Votre carte nominative vous sera envoyée après contrôle et validation. Cette carte est permanente.

En cas de changement de situation, rapprochez vous de la Mutuelle du Commerce qui se chargera de la mettre à jour.

#### NOUMÉA

195, rue Roger Gervolino, Aérodrome  
BP P2 98851 Nouméa CEDEX  
Tél. : (687) 41 08 00 - Fax : (687) 43 90 06

#### KONÉ

Maison de la Mutualité, 295 avenue de Teari  
BP 1197 98860 Koné  
Tél. : (687) 47 77 16 - Fax : (687) 47 77 17

[contact@mutuelleducommerce.nc](mailto:contact@mutuelleducommerce.nc)  
[www.mutuelleducommerce.nc](http://www.mutuelleducommerce.nc)